DEPARTEMENT DU VAR

Saint-Maximin
la-Sainte-Baume

PLAN LOCAL D'URBANISME

5.2
Plan de Zonage
Nord

1/5000ème

PLU Approuvé par DCM le 19 janvier 2016	
Révision	Modification
N°1 :	N°1 : 27. 09. 2018 N°2 : 28. 09.2017 N°3 : 15.07.2024 N°4 : 05. 02. 2019 N°5 : 12.12.2022 N°6 : en cours
Révision allégée	Modification simplifiée
N°1 : en cours	N°1 : 07.12.2021 N°2 : en cours
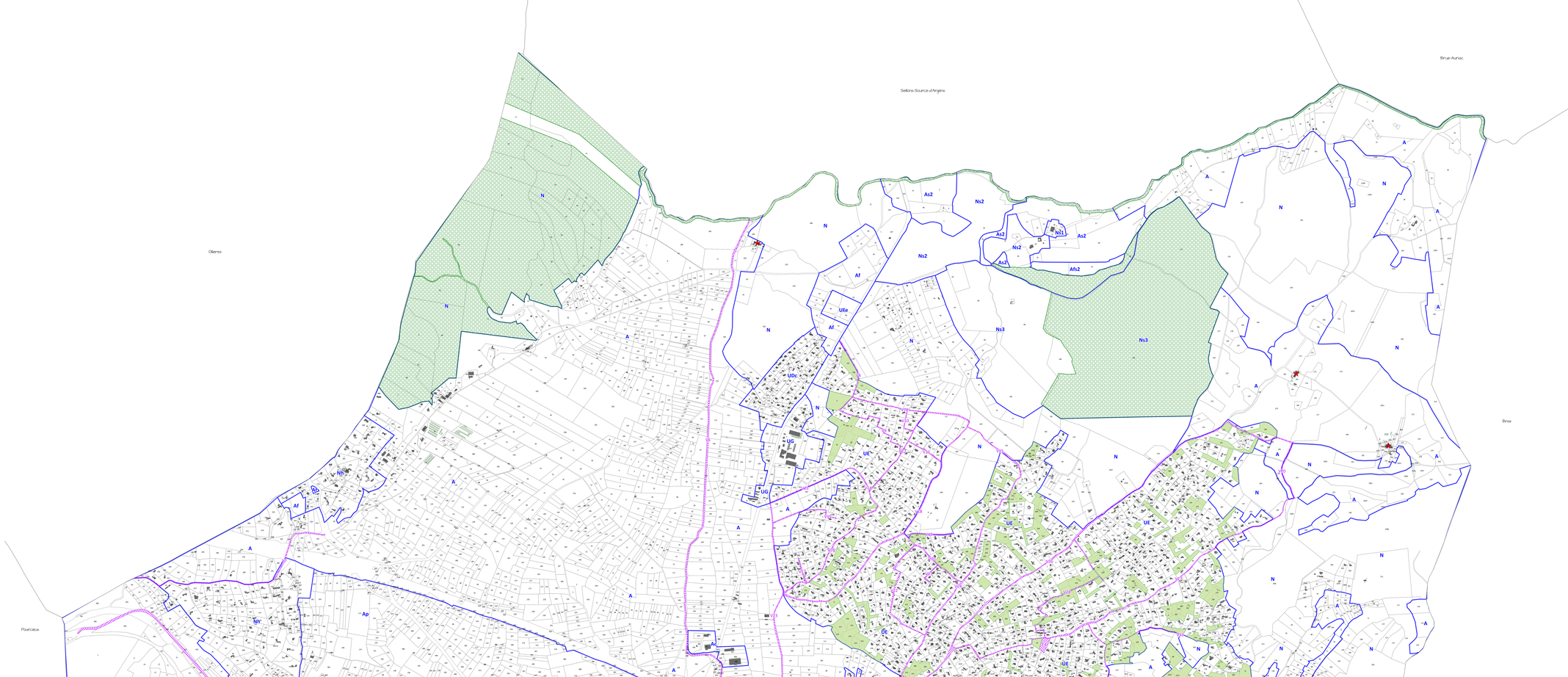
- Limites des zones
- Constructions pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Eléments de paysage à protéger (art L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Elément de paysage correspondant à un espace boisé à protéger pour des motifs d'ordre écologique (art L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Espace boisé classé
- Périmètre des orientations d'aménagement et de programmation de Mirade
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL)
- Emplacement réservé aux voies et ouvrages publics
- Servitude de mixité sociale de type 1 : au moins 30 % des logements devront être à caractère social
- Servitude de mixité sociale de type 2 : pour tout projet d'au moins 5 logements, aux moins 30% des logements devront être à caractère social
- Servitude de mixité sociale de type 3 : au moins 20 % des logements devront être à caractère social
- Servitude de mixité sociale : au moins 40 % des logements devront être à caractère social
- Zone non aedificandi
- Cône de vue